



DUREE D'UTILISATION DES PNEUMATIQUES POUR VOITURES PARTICULIERES

La durée d'utilisation d'un pneumatique dépend des conditions de stockage (température, humidité, position, etc...) ainsi que des conditions d'utilisation (charge, vitesse, pression de gonflage, dommages dus à l'état des routes, etc.) auxquelles il est soumis tout au long de sa vie. Ces conditions peuvent varier fortement, aussi est-il impossible d'anticiper sur la durée de vie d'un pneumatique. Plus un pneumatique est âgé, plus grande est la probabilité de devoir le remplacer pour des raisons liées à son utilisation qui pourraient être détectées lors d'une inspection périodique.

Parmi les raisons qui justifient un remplacement de pneumatiques, on peut citer :

- l'usure de la bande de roulement (profondeur de sculpture insuffisante),
- les signes apparents de blessures (coupures, craquelures, bosses.....etc),
- les traces d'usage inadapté (sous gonflage, surcharge).

C'est pourquoi, il est recommandé de faire régulièrement examiner tous les pneumatiques (y compris les pneumatiques rechapés et de secours) montés sur véhicules de tourisme et leurs remorques, camionnettes, camping-cars, motos, vélos. Le TNPF recommande de respecter certaines règles d'utilisation et d'entretien de leurs pneumatiques :

- vérification mensuelle par l'utilisateur de la pression de gonflage et contrôle de l'usure de la bande de roulement,
- inspection régulière par un Professionnel du Pneumatique qui s'assurera :
 - du bon équilibrage des pneumatiques,
 - d'un bon réglage du parallélisme du véhicule,
 - de l'absence d'anomalie interne visible justifiant le remplacement du pneumatique.
- malgré ces contrôles, on ne peut garantir que le pneumatique n'ait pas subi de dégradations internes invisibles à l'inspection mais suffisantes pour justifier son remplacement. Ainsi les conducteurs doivent être vigilants à tout changement de performances dynamiques (augmentation du bruit de roulement, vibrations anormales en particulier) qui pourraient nécessiter un remplacement du pneumatique.

Pour les pneumatiques qui équipent un véhicule neuf, il convient de suivre les recommandations du constructeur automobile qui, pour certains véhicules, peut conseiller une durée maximale d'utilisation.

Conclusion : Compte tenu de toutes ces considérations, il est pratiquement impossible aux Manufacturiers de déterminer une date limite de vieillissement des pneumatiques ou une recommandation de remplacement liée au kilométrage parcouru. C'est pourquoi, le TNPF recommande à l'utilisateur de faire vérifier périodiquement ses pneumatiques par un spécialiste.

Recommandations TNPF - Edition 2013		Réf. : TO 07
Date de création : Juillet 1986	Date de dernière mise à jour : Juillet 2013	P. 1 / 1